

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGELE-DE-MERICI

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNE PAR LE
SOUSSIGNÉ, QUE:**

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI A ADOPTÉ À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2018, LE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 2017-06, RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE ET LES TAUX DE COMPENSATION POUR SERVICES EN 2018.

LEDIT RÈGLEMENT EST DISPONIBLE POUR CONSULTATION AU BUREAU MUNICIPAL AUX HEURES NORMALES DE BUREAU.

**DONNE A SAINTE-ANGELE-DE-MERICI CE 30^e JOUR DU MOIS
DE JANVIER DEUX MILLE DIX-HUIT.**



Denis Ouellet
DIRECTEUR GÉNÉRAL &
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER int.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Denis Ouellet, directeur général & secrétaire-trésorier int. de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 30 janvier 2018, entre 9h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30^e jour du mois de janvier 2018.



Denis Ouellet
DIRECTEUR GÉNÉRAL &
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER int